

**COMPTE-RENDU DE LA CCSPL
DE SAVOIE DECHETS
DU 28 NOVEMBRE 2012 A 17 H 30**

Présents :

Françoise DORNIER, Présidente de la CCSPL
Annie COLLOMBET, Vivre en Maurienne
Roger DUFRESNE, Conseil de quartier de Bissy
Didier FRANCOIS, Représentant élu Savoie Déchets

Excusés :

Gilbert DUPRAZ, Avenir Avant Pays
Pierre TROLLIET, Association Citoyenne Active de Lutte contre les Pollutions
Lionel MITHIEUX, Président de Savoie Déchets

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
Bruno LABEYE, Responsable de l'UVETD, Savoie Déchets
Patricia VAN BELLEGHEM, Responsable administratif et Ressources Humaines – Savoie Déchets
Marie-Laurence PERRAUD, Assistante de Direction – Savoie Déchets

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des tarifs 2013
- Tri des textiles
- Visite de l'UVETD

Françoise DORNIER prend la parole pour remercier les personnes présentes, excuser les personnes absentes et présenter l'ordre du jour de la réunion.

Elle rappelle ensuite l'obligation d'organiser deux CCSPL par an, en fin d'année pour donner un avis sur les tarifs 2013 et en juin pour présentation du rapport d'activités avant la tenue du Comité Syndical de Savoie Déchets (28 juin 2013).

- **Présentation des tarifs 2013**

Pierre TOURNIER présente le tableau récapitulatif des tarifs.

TARIFS BUDGET GENERAL Savoie Déchets TGAP incluse (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	TARIF 2012	TARIF 2013	EVOLUTION 2013/2012
USINE D'INCINERATION	en € HT/tonne TGAP incluse	en € HT/tonne TGAP incluse	
Ordures Ménagères (OM)	110,27 €	110,27 €	cf. Explication ci-dessus TGAP à valider
Déchets Industriels Banals (DIB)			
Incinérables provenant des déchetteries			
Refus de dégrillage de stations d'épuration			
Déchets hospitaliers :			
- quantité annuelle inférieure à 500 tonnes	360,36 €	360,36 €	0%
- quantité annuelle comprise entre 500 et 2000 tonnes	350,36 €	350,36 €	
- quantité annuelle comprise entre 2000 et 2500 tonnes	300,36€	300,36€	
- quantité annuelle comprise entre 2500 et 3200 tonnes	290,36 €	290,36 €	
- pour 1 000 tonnes complémentaires livrées par un client fournissant déjà une quantité annuelle supérieure à 2 000 tonnes, tarif pour ces 1 000 tonnes supplémentaires	250,36 €	250,36 €	
Boues (à la tonne brute)			
- clients partenaires (Chambéry métropole, CALB, SIA (Syndicat intercommunal d'Assainissement de Maurienne), SYDEL (SIVOM de l'Edioulaz à St Jean de Maurienne) * TGAP = 4,00 €/tonne * TGAP = 7,00 €/tonne	58,20 €	58,20 € 62,00 €	0 % 6,53 %
- autres clients	63,20 €	63,20 €	0 %
Centrifugation boues de Chambéry métropole (à la tonne de matière sèche, hors coût d'incinération) avec taux forfaitaire de siccité de 20 %	71,00€	71,00€	0 %

Il rappelle qu'il existe plusieurs tarifs, Savoie Déchets assurant plusieurs prestations : Traitement des Ordures Ménagères et Déchets Industriels Banals, Déchets Hospitaliers, Boues et Centrifugation des boues.

→ **Ordures Ménagères et Déchets Industriels Banals :**

Depuis 2011, le prix est de 110,27€ HT (TGAP comprise).

La TGAP pour 2012 s'élève à 3,20€. Elle devait passer initialement à 4,00 € en 2013.

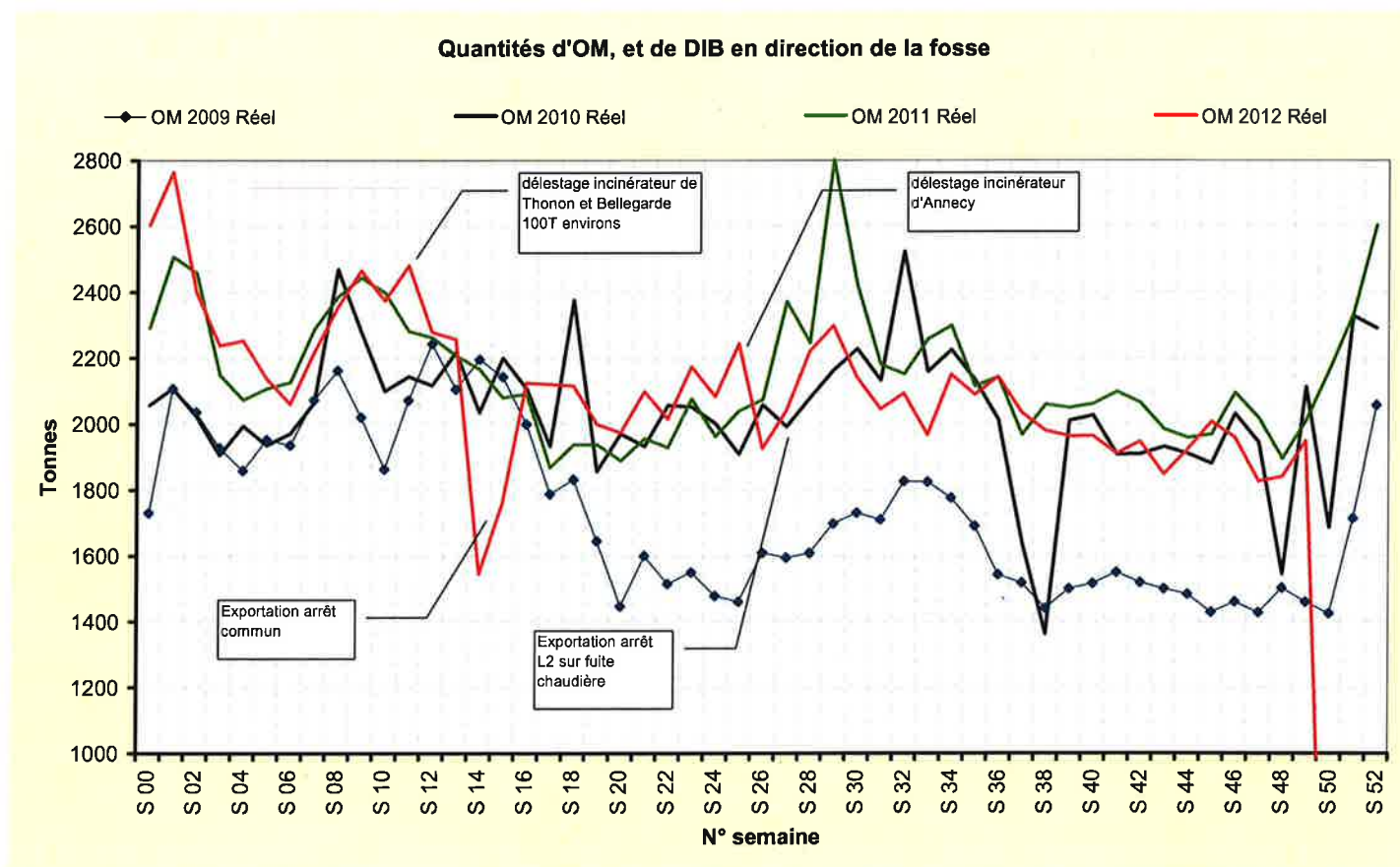
Néanmoins, selon la nouvelle Loi de Finance, le dégrèvement lié à l'ISO 14001 devrait être supprimé et elle pourrait ainsi passer à 7,00 €.

La TGAP 2013 ne sera connue qu'en début d'année. Les tarifs pourraient donc évoluer au cours de l'année et une nouvelle délibération sera prise en ce sens.

La répercussion ou non de cette hausse devra être validée par les élus de Savoie Déchets.

A l'heure actuelle, les budgets de Savoie Déchets permettraient de prendre en charge le delta car la situation financière est saine. Les tarifs proposés s'inscrivent dans le respect de l'équilibre budgétaire 2013.

Savoie Déchets observe actuellement une baisse des apports de déchets (voir tableau ci-dessous).



Pierre TOURNIER fait remarquer une forte diminution de déchets depuis septembre 2012 (-7 % actuellement). Les tonnages actuels sont similaires voir en dessous des tonnages de l'année 2010.

Aujourd'hui, les trois lignes d'incinération de l'usine fonctionnent au minimum. Cette baisse peut en partie s'expliquer par la crise et elle est générale.

→ **Déchets Hospitaliers :**

Les tarifs sont indiqués par tranche selon la capacité traitée. Le plus gros apporteur est le GIE des Deux Savoie (2 000 tonnes) dans le cadre d'un marché public avec un prix de base et des formules de révision de prix.

→ **Boues :** concernent la CALB et Chambéry métropole

Savoie Déchets traite environ 20 000 à 25 000 tonnes de boues.

Proposition : le tarif sera de 58,20 € HT / tonne TGAP incluse, si la TGAP est à 4,00 €. Si cette dernière passe à 7,00 €/tonne, le tarif sera de 62,00 € HT / tonne TGAP incluse.

→ **Centrifugation des boues :**

Seule Chambéry métropole est concernée par la centrifugation des boues.

En 2013, Savoie Déchets ne devrait plus effectuer cette prestation. Le tarif est néanmoins maintenu, Savoie Déchets continuant de l'assurer jusqu'à la fin des travaux de la station d'épuration de Chambéry métropole qui auraient dû être achevés fin 2012.

L'avis est demandé aux membres de la CCSPL concernant l'ensemble de ces tarifs.

Les membres estiment ne pas être suffisamment experts pour donner un avis, ils font confiance à Savoie Déchets et approuvent les tarifs 2013.

- **Tri des textiles**

Annie COLLOMBET, association « Vivre en Maurienne », s'interroge sur le choix de TriVallées, plutôt qu'un autre organisme, et notamment le Relais. Elle s'inquiète du tort que cela pourrait engendrer à ce type de structure qui fonctionne bien notamment en Maurienne.

Pierre TOURNIER rappelle que chaque année 11 kg de vêtement par habitant sont mis sur le marché. L'ADEME estime que le gisement facilement « récupérable » des installations de traitement des déchets représente 5 kg par an et par habitant.

Les déchets textiles collectés par TriVallées à Chambéry sont triés en Belgique. Les déchets du Relais sont eux envoyés dans le Nord-Pas-de-Calais. L'idée des élus est de conserver des filières courtes.

Savoie Déchets a été désigné par ses membres pour coordonner le lancement d'une consultation afin de les aider à déterminer un prestataire de collecte et de tri des textiles.

Trois entreprises de collecte et de traitement ont été consultées : le Relais, Eco-Textile et TriVallées.

Cette dernière a été retenue par les élus car elle présente dans son offre un projet de développement local, qui permet la collecte des textiles et l'implantation d'un centre de tri sur le territoire (à Ugine dans un premier temps puis à Gilly-sur-Isère de façon définitive). Cela créera à terme des emplois pérennes.

Pierre TOURNIER précise que dans le but de rassurer les différents collecteurs déjà en place, chaque collectivité en présence de TriVallées rencontre les associations locales pour établir des partenariats éventuels. Il mentionne que la création de cette nouvelle filière ne devrait pas affaiblir les filières existantes mais les renforcer.

Pour le vérifier, il est proposé de faire un point « 0 » avec chaque association avant la mise en place des conteneurs et d'effectuer un bilan 6 mois après.

Pierre TOURNIER précise que d'après l'exigence ECOTLC, le nombre de conteneurs ou points d'accueil implantés par collectivité est d'un conteneur ou point d'accueil pour 2 000 habitants.

Leurs implantations seront géo-localisées (suivant indication des collectivités) et consultables sur le site www.ecotlc.com.

Un conteneur est rentable à partir de 250 kg de textile collectés par mois.

La Commission des usagers se termine à 19 h 15, une visite succincte du site est ensuite organisée.



La Présidente
Françoise DORNIER